

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS LOUDUNAIS

Décision n° 3892

Nomenclature n° 1.6

OBJET : Contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des ateliers intercommunaux avec création d'une aire de lavage - Sté PLAN URBA Services.

Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT

- le projet d'aménagement des ateliers intercommunaux avec création d'une aire de lavage,
- L'offre de la Sté PLAN URBA SERVICES en date du 14 octobre 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement des ateliers intercommunaux avec création d'une aire de lavage, est signé avec la société PLAN URBASERVICES, sise au 4 rue du Pré Médard – 86280 SAINT-BENOIT, représentée par Monsieur Pascal BOUTIN.

ARTICLE 2 :

Le présent contrat de maitrise d'œuvre a pour éléments de mission :

- Dépôt de Permis de Construire (PC),
- Etudes d'Avant-Projet - Plan d'Aménagement (AVP),
- Gestion des concessionnaires (GC),
- Etudes de Projet (PRO),
- Dossier de Consultation des Entreprises (DCE),
- Assistance aux Contrats de Travaux (ACT),
- Conformité et Visa d'Exécution du Projet (VISA),
- Direction d'Exécution des Travaux (DET),
- Missions relatives aux Opérations de Réception (AOR).

ARTICLE 3 :

Le contrat est conclu pour toute la durée de la mission. Chaque élément constitutif de la mission ne sera réalisé par la maîtrise d'œuvre qu'après réception d'un ordre de service acceptant l'élément précédent.

ARTICLE 4 :

Le montant total des honoraires, ferme et définitif, pour l'ensemble du projet, s'élève à 14 450,00 € HT, soit 17 340,00 € TTC (dix-sept mille trois cent quarante euros) et s'établit comme suit :

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
le 28 octobre 2024
et publication le 28 octobre 2024

Notifié le
à

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20241028-3892-AU
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception préfecture : 28/10/2024

PROJET AMÉNAGEMENT DES ATELIERS INTERCOMMUNAUX				
Répartition par phase d'intervention	Abréviation	Marché global	Architecte	Mandataire
MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE				
Permis de construire	PC	3 850,00 €	3 000,00 €	850,00 €
Avant Projet	AVP	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Gestion des Concessionnaires	GC	900,00 €	0,00 €	900,00 €
Projet	PRO	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Dossier de Consultation des Entreprises	DCE	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Assistance aux Contrats de Travaux	ACT	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Vérification des études d'exécution	VISA	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Direction de l'exécution des contrats de travaux	DET	3 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €
Assistance aux opérations de réception	AOR	300,00 €	0,00 €	300,00 €
	S/TOTAL	14 450,00 €	3 000,00 €	11 450,00 €
	MONTANT HT	14 450,00 €	3 000,00€	11 450,00 €
	TVA 20%	2 890,00 €	600,00 €	2 290,00 €
	MONTANT TTC	17 340,00 €	3 600,00 €	13 740,00 €

ARTICLE 5 :

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

ARTICLE 6 :

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

ARTICLE 7 :

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 28 octobre 2024
Le Président,
Joël DAZAS

SIGNÉ

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
le 28 octobre 2024
et publication le 28 octobre 2024

Notifié le
à

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20241028-3892-AU
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception préfecture : 28/10/2024